

500 10 000306 918

--

COUR D'APPEL

PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DE MONTRÉAL

No: **500 10 000306 918**
(500 36 000116 916)

Le 22 février 1994

CORAM: LES HONORABLES BEAUREGARD
GENDREAU
DESCHAMPS, JJ.C.A.

CLIFFORD BURTON,
APPELANT - (défendeur)

c.

VILLE DE VERDUN,
INTIMÉE - (demanderesse)

La **COUR**, statuant séance tenante (sauf pour les frais) sur l'appel d'un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal, rendu par l'honorable Jerry Zigman le 12 septembre 1991, qui

| |
|------------------------------|
| CODE VALIDEUR = FZMZU7VSN1 1 |
|------------------------------|

500 10 000306 918

confirmait la condamnation de l'appelant à une violation du règlement No. 1414 de la Ville de Verdun prononcée par la Cour municipale (honorable Gilles Cadieux) le 13 mars 1991;

Attendu que l'appelant recherche son acquittement et a, pour cela, plaidé, devant la Cour municipale, la Cour supérieure et aujourd'hui devant nous, l'annulation du règlement municipal No. 1414 parce qu'il serait ultra vires, vague et imprécis, discriminatoire, contraire à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, absurde et déraisonnable;

Considérant que la Cour supérieure a, avec raison, confirmé le jugement de la Cour municipale qui rejette toutes les prétentions de l'appelant;

Considérant qu'au regard des dépens, le Code de procédure pénale a retiré la discrétion consacrée dans la Loi sur les poursuites sommaires (L.Q. c. P-15), et précisé que les seuls frais auxquels un plaideur peut prétendre sont ceux fixés par règlement du gouvernement (Les Terrasses St-Sulpice c. R., C.A.M. 500-10-000286-912, 6 février 1992);

POUR CES MOTIFS,

| |
|------------------------------|
| CODE VALIDEUR = FZMZU7VSN1 1 |
|------------------------------|

500 10 000306 918

--

REJETTE l'appel avec dépens selon le tarif en vigueur.

MARC BEAUREGARD, J.C.A.

PAUL-ARTHUR GENDREAU, J.C.A.

MARIE DESCHAMPS, J.C.A.

Me Julius Grey
Me Elizabeth Lengan
Procureurs de l'appelant;

Me Bernard Synnott
Procureur de l'intimée;

Me Jeanne Leclerc
Procureure du Procureur Général du Québec.

Date d'audition: 22 février 1994.

CODE VALIDEUR = FZMZU7VSN1 1